



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nouvelle
Aquitaine le **28 JUIL 2023**
et publié le **28 JUIL 2023**
Le directeur général adjoint des services

**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2023-215

Objet : Signature d'un acte modificatif n°1 au marché public de service n°22AE05 « Organisation de classes de découvertes » pour les services de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2194-7,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2022-147 en date du 7 juin 2022, actant de la décision d'attribution et de la signature du marché public n° 22AE05 avec la société CAP MONDE pour un montant maximum annuel de 170.000 € HT (hors révision de prix), dont le terme après reconduction est actuellement fixé à l'issue de l'organisation des séjours de classes de découvertes 2023/2024,

Considérant que les dénominations des parties n'ont pas été précisées dans l'acte ayant formalisé le marché public,

DECIDE de signer un acte modificatif n°1 au marché public 22AE05, ayant pour objet d'acter la dénomination des parties en ajoutant un paragraphe à l'article 1er « objet de l'accord cadre à bon de commande » du cahier des charges valant acte d'engagement.

PRECISE que ledit acte modificatif prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'au terme du marché public.

Fait à Sceaux, le 27 juillet 2023

Pour le maire,
l'adjoint
Isabelle DRANCY

